

SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11 L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail: syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet: cgtnmca.fr Page facebook: @cgtnmca

Nice, le 13 octobre 2022

Objet : Problème technique CT Ville de Nice du 27 septembre

Madame l'Adjointe au Maire déléguée aux Relations avec le personnel,

Nous avons été informés par mail, le 6 octobre dernier, d'un problème technique survenu lors de l'enregistrement de la séance du dernier Comité Technique de la ville de Nice. Il nous est précisé que cet incident a empêché la retranscription de la séance par la sténotypiste.

Aussi, il nous est indiqué qu'un relevé de décision sera rédigé en lieu et place du procès-verbal. Il nous a donc été proposé d'exposer en 5 lignes maximum par dossier la position de notre syndicat.

Pour nous, il n'est pas entendable, ni même envisageable de résumer en 5 lignes maximum nos nombreuses interventions lors de cette séance.

En effet, ce jour-là, de nombreux dossiers d'importance, tels que des modifications de règlements, un accord cadre, une délégation de service public, une augmentation d'indemnités, l'attribution de journées de sujétions particulières, nous ont été soumis pour avis.

De plus, à notre demande, de nombreuses réponses et modifications ont été apportées sur certains dossiers lors de cette séance. Devrions-nous comprendre que nous ne disposerions d'aucune trace écrite de ces corrections ?

Aussi, notre syndicat demande que ces dossiers soient remis très rapidement à l'ordre du jour d'un prochain Comité Technique, afin qu'ils ne se résument pas à un court relevé de décision.

Par ailleurs, au vu du problème technique que nous venons de connaître, nous considérons que les retranscriptions des instances ne peuvent plus reposer sur de simples enregistrements et que la sténotypiste ne travaille que sur la base de ces derniers.

En effet, nous avons pu récemment constater dans le dernier procès-verbal du CHSCT de la ville de Nice que plusieurs de nos interventions avaient été prêtées à un représentant du personnel d'une autre organisation syndicale.

De même, dans le dernier procès-verbal du CHSCT du CCAS, une expression a été attribuée à « un intervenant », sans que celui-ci ne soit identifié.

Aussi, pour la bonne tenue des prochaines séances, nous demandons qu'une sténotypiste soit désormais présente en salle, comme cela se faisait précédemment, afin de nous garantir une fidèle retranscription de nos interventions.

Dans l'attente de vous lire sur ce sujet, veuillez agréer, Madame l'Adjointe au Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

and the second

Augues JEFFREDO